



## Expertises Boissot & Associés

15 rue d'Amsterdam - B305  
77144 Montévrain  
France

Téléphone : +33 (0)1 60 27 90 57  
E-mail : [cboissot@expertises-ba.fr](mailto:cboissot@expertises-ba.fr)  
Site internet : [www.expertises-ba.fr](http://www.expertises-ba.fr)

### **Association pour l'Histoire des Chemins de Fer** Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Ce rapport contient 2 pages

Société par Actions Simplifiée d'expertise  
comptable et de commissariat aux comptes  
Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le  
n° 140000108802 et à la Compagnie  
Régionale des Commissaires aux comptes de  
Paris sous le n° 4100089268

Siège social :  
Expertises Boissot & Associés SAS  
11 Grande Rue  
77580 Villiers-sur-Morin  
Capital : 10 000 €. Code APE 6920Z  
808 557 243 RCS Meaux



**Association pour l'Histoire des Chemins de Fer**  
Siège social : 9, rue du Château Landon - 75010 Paris

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

#### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Montévrain, le 26 mai 2021

Expertises Boissot et Associés

Christophe Boissot